

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024



Direction Vie Scolaire

Tél : 04 76 60 76 26 ou 04 56 58 96 15

- * Votre enfant est né(e) en : 2020
- * Votre enfant rentre au CP
- * Vous faites une demande de dérogation
- * Vous êtes nouvel arrivant sur la commune

- Vous devez inscrire administrativement votre enfant en mairie au service éducation.

Du lundi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 inclus de 8H30 à 12H00 sans rendez-vous ou l'après-midi sur rendez-vous uniquement.

- Livret de famille original
- Pièce d'identité du parent
- Justificatif de domicile de – 3 mois (si les parents de l'enfant sont hébergés : fournir une attestation manuscrite de l'hébergeant + la photocopie de sa pièce d'identité **ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergé à la même adresse**).

Un certificat d'inscription administrative vous sera délivré pour procéder à l'admission à l'école.

- Vous rendre à l'école dont vous dépendez, aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

Muni(e) du carnet de santé de votre enfant et si besoin d'un certificat de radiation de l'école précédente.

BEL AIR		BOURG		RUIRES		VAL	MAISONS NEUVES
Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Elémentaire	Maternelle
	Les vendredis	Les mardis entre janvier et mars	Les jeudis	Les lundis		Les mardis	
sur rendez-vous au 04 76 24 27 10 * à partir de 16h30	sur rendez-vous au 04 76 25 11 65 *	sur rendez-vous uniquement par mail	sur rendez-vous uniquement par mail	sur rendez-vous par mail	Sur rendez-vous uniquement au	sur rendez-vous uniquement au 04 76 24 47 78 *	sur rendez-vous par mail
ou par mail ce.0381635w@ac-grenoble.fr	ou par mail ce.0382565g@ac-grenoble.fr	ce.0380462w@ac-grenoble.fr	ce.0383015w@ac-grenoble.fr	ce.0382940p@ac-grenoble.fr	04 76 25 69 92*	ou par mail ce.0382467a@ac-grenoble.fr	ce.0382010d@ac-grenoble.fr
					ou par mail ce.0383032p@ac-grenoble.fr		

***Merci de laisser un message sur les répondeurs des écoles pour demande de rendez-vous (nom de la famille et contact téléphonique).**